



LIEU DE LA FORMATION

PÔLE SANTÉ SOCIAL
LYCÉE A KASTLER - TALENCE
OU IN SITU

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels ou bénévoles

PRÉ-REQUIS

Depuis le 1er janvier 2019, la désignation du référent harcèlement est devenue obligatoire dans les entreprises, et ce, quel que soit le nombre de salariés, obligation intégrée dorénavant dans le code du travail suite à la Loi Avenir professionnel.

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

MODULE DE FORMATION D'UNE JOURNÉE DE 7 HEURES

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Plan de développement des compétences

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Principaux objectifs de la formation pour les participants:

Appréhender le cadre légal et réglementaire et les missions du référent dans la lutte contre le harcèlement
Identifier les situations de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste au travail
Prendre conscience des problèmes liés aux harcèlements pour anticiper, prévenir, réagir et lutter contre le harcèlement moral et sexuel grâce à différentes actions possibles
Construire les premières actions : conduite d'entretiens / mise en situation / éléments de langage / procédure de signalement

CONTENU DE LA FORMATION

1) QUE DIT LA LOI ? : Connaître les différentes règles applicables (loi, décrets et jurisprudence)

Code Pénal et Code du Travail ; Le cadre légal du harcèlement sexuel et de l'agissement sexiste ; Les obligations de l'employeur ; Les différents niveaux de responsabilité

2) DE QUOI PARLE-T-ON ? : Définir le sexisme « ordinaire » et le harcèlement sexuel

Repérer les signaux d'alerte, savoir cerner les frontières : différencier humour, séduction, agissement sexiste, harcèlement sexuel et agression sexuelle
Les outils pour savoir évaluer une situation (qualification et analyse des événements : la répétition des actes, l'échelle de gravité des actes, ...)
Les zones grises : identifier les zones à risques liés à sa culture, à sa structure professionnelle, au secteur médico social et réagir en conséquence
Les préjugés et les stéréotypes
Les spécificités des situations réelles : la répétition, l'intentionnalité, le consentement, etc

3) QUE PEUT-ON FAIRE ? : s'approprier les missions du référent harcèlement sexuel grâce à une feuille de route et des outils concrets et opérationnels

La fiche de mission et la communication interne ; Les acteurs internes et voies de recours externes ; Le périmètre d'actions des Référent-e-s, la posture professionnelle et les modes d'intervention
Orienter, accompagner et informer ; Les outils pour savoir évaluer une situation ; Les informations à communiquer aux victimes et les voies de recours
Les éléments de langage : travailler sa communication
Comportements à adopter et erreurs à éviter
Connaître la procédure du droit d'alerte

CONDITIONS DE FORMATION

Groupe de 7 à 12 personnes

Afin de rendre ce module le plus opérationnel possible il fera appel à la collaboration de tous les participants dans le cadre d'une méthodologie de formation action qui concernera des stagiaires issus d'un collectif professionnel relativement homogène (secteur médico social; service à la personne)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Attestation de formation
Évaluation de la satisfaction des participants

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Hélène MIHIÈRE
Conseillère en Formation
continue
helene.mihiere@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 71 70 71 08

Carine LEGRAND
Assistante Commerciale
carine.legrand@greta-cfa-
aquitaine.fr
05.56.04.65.30
06.10.01.82.23



FORMATION RÉFÉRENTS LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

PROFIL DES INTERVENANTS

Agnès ILIN

De formation initiale juriste de la santé (DESS Droit de la santé), elle a exercé entre autres auprès de la Cour d'Appel de Limoges en tant qu'assistante juridique avant d'exercer des fonctions de formatrice dans le domaine santé social en tant que formatrice permanente du pôle santé social du Greta depuis une quinzaine d'années.

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Hélène MIHIÈRE
Conseillère en Formation
continue
helene.mihiere@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 71 70 71 08

Carine LEGRAND
Assistante Commerciale
carine.legrand@greta-cfa-
aquitaine.fr
05.56.04.65.30
06.10.01.82.23